



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO  
Tél. : 03 87 24 31 29  
[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

Metz, le 19 JUIN 2018

La responsable de l'unité police de l'eau

à

GAEC du Printemps  
Monsieur LALLEMENT  
41 Rue de Norton  
57670 VAHL-LES-BENESTROFF

Objet : Dossier de déclaration

Réf : PDL-MO

P.J : Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**- Réalisation d'un forage d'eau pour alimenter une installation d'élevage sur la commune de Vahl-lès-Bénestroff**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **31/05/2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00229**
- Dossier réalisé par le : B.E. THERA

Votre dossier sera suivi par Patricia DI LORETO.

Je vous précise que votre dossier présente toutes les pièces nécessaires pour un début d'instruction mais que sa régularité sur le fond au titre de la loi sur l'eau n'a pas encore été étudiée à ce stade.

Vous trouverez ci-joint, le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

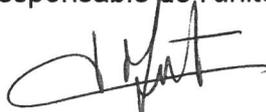
J'attire votre attention sur le fait que, sauf accord formel préalable, vous ne pouvez pas débiter les travaux avant le **31/07/2018**, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Durant ce délai, il peut également vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Passé ce délai, en l'absence de réaction de l'administration, un accord tacite est donné à votre déclaration en application de l'article R214-35 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau



Valérie ANTOINE POTIER

Copie pour information :  
Bureau d'études THERA  
42 Rue du Sergent Bobillot  
54000 NANCY